

Perte carte de séjour: voyager avec récépissé ?

Par shalimare45, le 07/05/2014 à 22:23

bonsoir,

mon père a perdu sa carte de résident de 10 ans, il a informé le commissariat et constitue actuellement le dossier pour la préfecture.

voulant aller à l'étranger, peut-il voyager avec un récépissé ??

merci d'avance pour votre réponse

Par shalimare45, le 08/05/2014 à 12:14

personne pou répondre ?

Par shalimare45, le 08/05/2014 à 20:16

Quelqu'un pour me répondre svp c'est assez urgent, Merci d'avance

Par amajuris, le 08/05/2014 à 22:17

bjr,

comme personne me répond, je vous donne mon sentiment le seul récépissé du dépôt de plainte ne peut pas remplacer un titre de séjour;

seule la préfecture peut éventuellement lui délivrer un duplicata de sa carte; mais s'il quitte la france sans avoir la preuve de son titre de séjour, il risque d'avoir son problème pour le retour; cdt

Par shalimare45, le 08/05/2014 à 22:51

Mais peut-il revenir avec un récépissé délivré par la préfecture prouvant que la demande de la carte de sejour est en renouvellement. ? Ou le visa pour un étranger vivant en France peut-il lui être délivré ?

Par shalimare45, le 08/05/2014 à 23:08

Merci pour votre réponse

Par **shalimare45**, le **08/05/2014** à **23:28**

Merci pour votre réponse